

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2017**

**N°2017- CC-2017-DSCT-03**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi 26 du mois de Janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - Valérie HUGUES - Diana PERRAN - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - M. Raymond PARSHAD - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Mme Cynthia DINANE.

**EXCUSES** : M. Philippe TROUPE - Mmes Paulette LAPIN - Félicienne GANTOIS (Procuration à Mme Liliane MONTOUT) - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - MM. Eric LATCHOUMANIN - Jean FAHRASMANE - M. Jean-Luc PERIAN.

**ABSENTS** : - M. Cédric CORNET - René NOEL.

**Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : MOTION DES ELUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIERA DU LEVANT RELATIVE A L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DU TRANSPORT ET DES DECHETS EN GUADELOUPE.**

VU les articles L.5211-1 et suivants, L.5214 16, L.5215-26, L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'article 6-1-2 des statuts annexés à l'arrêté n° 2014-249 du 24 décembre 2014 ;

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2017 ;



**CONSIDERANT** les problématiques posées par les conseillers communautaires de La Riviera du Levant en matière d'organisation des services publics de l'eau;

**CONSIDERANT**, les problématiques posées par les conseillers communautaires de La Riviera du Levant en matière d'organisation des services publics du transport ;

**CONSIDERANT**, les problématiques posées par les conseillers communautaires de La Riviera du Levant en matière d'organisation des services publics des déchets ;

**CONSIDERANT**, que la situation actuelle dans les trois domaines précités est particulièrement alarmante et nécessite des mesures fortes d'exception ;

**CONSIDERANT**, que ces dysfonctionnements constituent des obstacles à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, à la consolidation de la Guadeloupe comme destination touristique, au renforcement de l'attractivité de notre territoire et au développement économique endogène ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**



- **De demander aux Présidents des Communautés d'Agglomération,**
  - de se réunir afin d'intervenir de manière concertée dans le domaine de l'eau précisément, du transport et des déchets de façon plus générale,
  - de faire émerger une position unitaire où l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers.
- **De demander aux Présidents des instances concernées,**
  - de recevoir positivement cette démarche et de prendre rapidement des mesures afin d'améliorer la gestion de l'eau, du transport et des déchets en Guadeloupe.
- **De donner mandat à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant pour entreprendre toute démarche nécessaire à l'aboutissement de cette légitime aspiration.**

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le,

**09 FEV. 2017**

Et publication ou notification le,

**10 FEV. 2017**

Fait et délibéré à Gosier, le 26 janvier 2017

Pour extrait certifié conforme

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

  
**Jean-Pierre DUPONT**



Gosier, le 19 janvier 2017

**MOTION**  
**DES ELUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIERA DU LEVANT**  
**RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE**  
**L'EAU, DU TRANSPORT ET DES DECHETS EN GUADELOUPE**

---

*L'assainissement et la distribution de l'eau, le développement d'une offre de transports diversifiée et efficace, le gestion et la revalorisation des déchets sont autant d'éléments essentiels pourvoyeurs d'attractivité pour un territoire.*

*Ils constituent la base nécessaire au bien vivre du citoyen et au développement économique d'une région.*

Les élus du Conseil Communautaire de la Riviera du Levant réunis en séance plénière le 22 décembre 2016, ont décidé d'adresser la motion suivante aux présidents de communautés d'agglomération de la Guadeloupe et aux instances concernées :

**Constatant** que malgré les nombreux efforts déployés les crises et anomalies de fonctionnement demeurent trop nombreuses dans le domaine de l'eau en particulier et du transport et des déchets en règle générale,

**Conscients** que ces dysfonctionnements constituent des obstacles à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, à la consolidation de la Guadeloupe comme destination touristique, au renforcement de l'attractivité de notre territoire et au développement économique endogène,

**Considérant** la situation actuelle dans les trois domaines précités particulièrement alarmante et nécessitant des mesures fortes d'exception

**Demandent aux Présidents des communautés d'agglomération :**

- de se réunir afin d'intervenir de manière concertée dans le domaine de l'eau précisément, du transport et des déchets de façon plus générale,
- de faire émerger une position unitaire où l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers

**Demandent aux Présidents des instances concernées :**

- de recevoir positivement cette démarche et de prendre rapidement des mesures afin d'améliorer la gestion de l'eau, du transport et des déchets en Guadeloupe

**Donnent mandat :** à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant pour entreprendre toute démarche nécessaire à l'aboutissement de cette légitime aspiration.

Gosier, le 19 janvier 2017